



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 4 JANVIER 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

Jean-Christophe BACCA (S.C. ALBIGEOIS) : A la suite du rapport des arbitres 4 et 5 établi lors de la rencontre S.C. Albigeois / C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby du 9 décembre 2016 (J14 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé **4 semaines d'interdiction d'accès au banc de touche et au vestiaire d'arbitres** à l'encontre de M. Jean-Christophe BACCA pour « *Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le S.C. Albigeois, l'interdiction de 4 semaines s'étendra jusqu'au 29 janvier 2017 inclus. **M. Jean-Christophe BACCA sera donc requalifié à compter du 30 janvier 2017.**

La Commission de discipline et des règlements a également prononcé **une amende de 5 000 €, dont 2 500 € assortis du sursis** à l'encontre du S.C. Albigeois pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* ».

S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE / U.S. MONTALBANAISE : A la suite de l'incident survenu en raison de l'utilisation d'engins pyrotechniques par des supporters de l'U.S. Montalbanaise lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / U.S. Montalbanaise du 16 décembre 2016 (J15 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé, au motif de « *Désordres occasionnés par le public d'un club en présence* » :

- **une amende de 10 000 €** à l'encontre du S.U. Agen Lot-et-Garonne,
- **une amende de 15 000 €** à l'encontre de l'U.S. Montalbanaise.